

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 429

27 février 2010

SOMMAIRE

Admeta International S.A.	20546	Immobilière Op der Steh S.à r.l.	20550
Andreosso Carrelages	20546	INL Consulting GmbH	20550
Andreosso Marbres	20546	Interliner A.G.	20550
Andreosso S.A.	20546	JAN.CO S.A.	20562
ArcelorMittal Greenfield S.A.	20546	Jargonant Partners S.à r.l.	20556
Aughi S.A.	20546	Kayser-Guirsch Sàrl	20560
Brastin S.A.	20547	KKR PEI SICAR, S.à r.l.	20565
Café Um Moart S.à r.l.	20547	Morgan Stanley Spad Investments S.à r.l.	20554
Calusa	20547	NeXT Invest S.A.	20559
Ciyow International S.à.r.l.	20547	Nica Toiture S.à r.l.	20592
Claude Constructions S.à r.l.	20548	Norit S.à r.l.	20552
Clemenceau Participations S.A.	20548	Orangina Schweppes Holdings S.à r.l.	20581
Cofinsa S.A.	20547	Reifen Kiefer, s.à r.l.	20551
CTO Europe Holding S.A.	20548	Reverdy Investments S.A.	20592
Cuisines Oestreicher s.à.r.l.	20547	Russian Acquisition Company N°2 S.à r.l.	20568
D.O.T. International S.A.	20548	Schlesserei Mendel S.à.r.l.	20551
Easy-Gest S.à.r.l.	20548	Scoha S.A.	20551
E.L.S. (Euro-Lift Systeme) A.G.	20549	SHCO 2	20554
Fininvest Gugler S.A.	20559	Snowdrop S.A.	20551
Fitness Lounge S.A.	20548	Sogedic Holding S.A.	20590
Glas Moske Luxembourg S.à r.l.	20549	Tanin International S.A.	20551
Gotland SA	20549	Tecpro Technology & Process S.A.	20591
GYT S.à r.l.	20549	TV Investments S.A.	20551
HEDF Co-Investment S.à r.l.	20584	Valauchan Caisse Auchan Italie S.C.A.	20577
Hellas Sport International S.A.	20550	Vanni S.A.	20550
High Sky S.A.	20549		
HS International S.A.	20549		
Ideal Toitures	20550		

Aughi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 85.322.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020419/9.

(100014886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Andreosso Carrelages, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, 4A, Z.I. Im Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 34.089.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020420/9.

(100014956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Andreosso Marbres, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, 4A, Z.I. Im Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 80.463.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020421/9.

(100014957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Andreosso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, 4A, Z.I. Im Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 17.196.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020422/9.

(100014958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Admeta International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 126.810.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020423/9.

(100015319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

ArcelorMittal Greenfield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.950.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020424/9.

(100015310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Brastin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 133.204.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020415/9.

(100014887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Calusa, Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 17, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.048.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020411/9.

(100014450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Café Um Moart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5555 Remich, 3, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 106.031.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020410/9.

(100014449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Cuisines Oestreicher s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 102.347.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020409/9.

(100014848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Cofinsa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 43.355.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020408/9.

(100014889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Ciyow International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5975 Itzig, 24, Cité Bernard Simminger.

R.C.S. Luxembourg B 81.045.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020405/9.

(100015219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Claude Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, Zone Industrielle Im Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 36.092.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020406/9.

(100014766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Clemenceau Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 76.541.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020407/9.

(100014888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

D.O.T. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 105.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020403/9.

(100015321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Easy-Gest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3340 Huncherange, 72, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.913.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020401/9.

(100014837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

CTO Europe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 110.962.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020402/9.

(100015320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Fitness Lounge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9156 Heiderscheid, 4, Fuussekaul.

R.C.S. Luxembourg B 121.007.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020387/9.

(100015220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

E.L.S. (Euro-Lift Systeme) A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5531 Remich, 1A, route de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 103.024.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020399/9.

(100014768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Glas Moske Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 106, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 89.870.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020384/9.

(100015022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

GYT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 6, rue des Girondins.

R.C.S. Luxembourg B 89.230.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020325/9.

(100014453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Gotland SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 107.282.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020326/9.

(100015324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

High Sky S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.666.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020319/9.

(100014892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

HS International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 97.572.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020320/9.

(100014893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Hellas Sport International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 51.384.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020317/9.

(100014891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Immobilière Op der Steh S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3328 Crauthem, 3, Op der Steh.

R.C.S. Luxembourg B 105.354.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020315/9.

(100015221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Ideal Toitures, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, 4A, Z.I. im Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 61.997.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020316/9.

(100014960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

INL Consulting GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 81.672.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020312/9.

(100014710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Interliner A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 126, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 92.358.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020313/9.

(100015023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Vanni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 94.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020274/9.

(100015328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

TV Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 116.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020278/9.

(100014902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Tanin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 71.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020279/9.

(100014901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Snowdrop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 80.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020284/9.

(100014900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Schlesserei Mendel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, 184, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 38.098.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020285/9.

(100015223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Scoha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 72.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020286/9.

(100014899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Reifen Kiefer, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 86, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 94.761.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020290/9.

(100014774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Norit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.933.

—
In the year two thousand and nine on the twenty-first day of December,
before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

there appeared

DHC Luxembourg V S.à r.l. (the "Shareholder"), represented by Mr Ralph Beyer, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 16 December 2009 (such proxy to be registered with the present deed), being the sole shareholder of "Norit S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 13th April 2007 by deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1360 of 4th July 2007.

The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time on 3rd September 2009 by deed of notary Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial number 2061 of 21st October 2009.

The appearing party declared and requested the notary to state as follows:

I. The sole shareholder represented holds all the shares in issue in the Company.

II. The items on which decisions are taken are the following:

(A) Increase of the issued share capital by an amount of two hundred eighteen thousand forty-six Euro (€ 218,046) to five hundred thousand Euro (€ 500,000) by the issue of two hundred eighteen thousand forty-six (218,046) shares with a nominal value of one Euro (€ 1) and a subscription price of one Euro (€ 1) per share (being a total of two hundred eighteen thousand forty-six Euro (€ 218,046)) to the Shareholder; allocation of the total subscription price for the new shares to the share capital account;

(B) Consequential amendment of article 5 of the Company's Articles to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at five hundred thousand Euro (€ 500,000) divided into five hundred thousand (500,000) shares with a nominal value of one Euro (€ 1) each."

After the foregoing has been approved, the following resolutions were passed:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the issued share capital by an amount of two hundred eighteen thousand forty-six Euro (€ 218,046) to five hundred thousand Euro (€ 500,000) by the issue of two hundred eighteen thousand forty-six (218,046) shares with a nominal value of one Euro (€ 1) and a subscription price of one Euro (€ 1) per share (being a total of two hundred eighteen thousand forty-six Euro (€ 218,046)) to the Shareholder, the total subscription price for the new shares being allocated to the share capital account.

Thereupon the Shareholder, represented by Mr Ralph Beyer, prenamed, subscribed to the new two hundred eighteen thousand forty-six (218,046) shares.

The total subscription price of two hundred eighteen thousand forty-six Euro (€ 218,046) for the new shares issued has been fully paid in cash.

Evidence of the payment of the subscription price was shown to the undersigned notary.

Second resolution

The Shareholder resolved to amend article 5 of the Company's Articles to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at five hundred thousand Euro (€ 500,000) divided into five hundred thousand (500,000) shares with a nominal value of one Euro (€ 1) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at approximately EUR 1,700.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day abovementioned.

After reading the present deed, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-unième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

DHC Luxembourg V S.à.r.l. (l' "Associé"), représenté par M. Ralph Beyer, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée au 16 décembre 2009 (cette procuration sera à enregistrer avec cet acte), l'associé unique de "Norit S.à.r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée le 13 avril 2007 par acte reçu de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 1360 du 4 juillet 2007.

Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois le 3 septembre 2009 par acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 2061 du 21 octobre 2009. Le partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. L'associé unique représente toutes les parts sociales émises dans la Société.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

(C) Augmentation du capital social émis d'un montant de deux cent dix-huit mille quarante-six Euros (€ 218.046) à cinq cent mille Euros (€ 500.000) par l'émission de deux cent dix-huit mille quarante-six (218.046) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1) et un prix de souscription d'un Euro (€ 1) par part sociale (représentant un total de deux cent dix-huit mille quarante-six Euros (€ 218.046)) à l'Associé; allocation du prix total de souscription pour les nouvelles parts sociales au capital social de la Société;

(D) Modification de l'article 5 des Statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

"Le capital social émis de la Société est fixé à cinq cent mille euros (€500.000) divisé en cinq cent mille (500.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1) chacune."

A la suite de quoi, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social émis d'un montant de deux cent dix-huit mille quarante-six Euros (€ 218.046) à cinq cent mille Euros (€ 500.000) par l'émission de deux cent dix-huit mille quarante-six (218.046) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1) et un prix de souscription d'un Euro (€ 1) par part sociale (représentant un total de deux cent dix-huit mille quarante-six Euros (€ 218.046) à l'Associé, le prix total de souscription pour les nouvelles parts sociales étant alloué au capital social.

A la suite de quoi, l'Associé, représenté par M. Ralph Beyer, nommé ci-dessus, a souscrit aux nouvelles deux cent dix-huit mille quarante-six (218.046) parts sociales.

Le prix de souscription total de deux cent dix-huit mille quarante-six Euros (€ 218.046) pour les nouvelles parts sociales émises a été entièrement libéré en numéraire.

Preuve du paiement du prix de souscription a été montrée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 5 des Statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

"Le capital social émis de la Société est fixé à cinq cent mille euros (€ 500.000) divisé en cinq cent mille (500.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1) chacune."

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société suite à son augmentation du capital social et sont estimés à EUR 1.700,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. BEYER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 décembre 2009. Relation: LAC/2009/58085. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018567/108.

(100012557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

**Morgan Stanley Spad Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SHCO 2).**

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 147.926.

In the year two thousand and nine on the thirteenth day of November.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Vicuna IV LLC, a limited liability company incorporated under the law of Delaware, United States of America, with registered office at c/o The Chartered Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of the State of Delaware under file number 4531017 (Vicuna),

here represented by Frank Mausen, lawyer, having his professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg by virtue of a proxy, given under private seal in New York (USA) on 12 November 2009; and

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party as well as by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

Vicuna is the sole shareholder of Morgan Stanley Spad Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B. 147.926 (the Company). The Company was incorporated on 20 August 2009 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 1883 of 29 September 2009. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, dated 24 September 2009 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 2120 of 28 October 2009.

Which appearing person, acting in the above-mentioned capacity, requested the undersigned notary to draw up the following the following resolution taken by the sole shareholder:

First resolution

The sole shareholder resolves to reduce (i) the share capital of the Company by an amount of GBP 92,144,100 (ninety-two million one hundred forty-four thousand one hundred Pounds Sterling) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of GBP 92,159,100 (ninety-two million one hundred fifty-nine thousand one hundred Pounds Sterling) to GBP 15,000 (fifteen thousand Pounds Sterling) by way of the redemption of 921,441 (nine hundred twenty-one thousand four hundred forty-one) ordinary shares each having a nominal amount of GBP 100 (one hundred Pounds Sterling) and pay such GBP 92,144,100 (ninety-two million one hundred forty-four thousand one hundred Pounds Sterling) to the holder of the redeemed ordinary shares and (ii) the legal reserve by GBP 9,214,410 (nine million two hundred fourteen thousand four hundred ten Pounds Sterling) and pay such GBP 9,214,410 (nine million two hundred fourteen thousand four hundred ten Pounds Sterling) to the holder of the redeemed ordinary shares.

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company which shall read now as follows:

" **Art. 6.** The issued corporate share capital is fixed at fifteen thousand Pounds Sterling (£ 15,000.-), represented by one hundred fifty (150) ordinary shares with a nominal value of one hundred Pounds Sterling (£ 100.-) each, and carrying each a share premium of ten Pounds Sterling (£ 10.-), entirely subscribed and fully paid up."

Estimates of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le treizième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La société Vicuna IV LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon le droit de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, avec siège social au c/o The Chartered Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secretary of the State of Delaware sous le numéro de dossier 4531017 (Vicuna),

ici représenté par Me Frank Mausen, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 12 novembre 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte du comparant ainsi que par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Vicuna est l'actionnaire unique de société Morgan Stanley Spad Investments S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 147.926 (la Société), a été constituée en date du 20 août 2009 suivant acte reçu par Me Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 1883 du 29 septembre 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 24 septembre 2009 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 2120 du 28 octobre 2009.

Le comparant, es qualité qu'il agit a requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes prises par l'associé unique:

Première résolution

L'associé unique décide de réduire (i) le capital social de la Société d'un montant de GBP 92.144.100 (quatre-vingt douze millions cent quarante-quatre mille cent Livres Sterling) afin de le porter de son montant actuel de GBP 92.159.100 (quatre-vingt douze millions cent cinquante-neuf mille cinq cents Livres Sterling) au montant de GBP 15.000 (quinze mille Livres Sterling) par le rachat de 921.441 (neuf cent vingt et un mille quatre cent quarante et un) parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de GBP 100 (cent Livres Sterling) et de payer aux détenteurs de ces parts sociales ordinaires rachetées la somme de GBP 92.144.100 (quatre-vingt douze millions cent quarante-quatre mille cent Livres Sterling) et (ii) la réserve légale d'un montant de GBP 9.214.410 (neuf millions deux cent quatorze mille quatre cent dix Livres Sterling) et de payer aux détenteurs de ces parts sociales ordinaires rachetées la somme de GBP 9.214.410 (neuf millions deux cent quatorze mille quatre cent dix Livres Sterling).

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social émis de la Société est fixé à quinze mille Livres Sterling (£ 15.000,-) représenté par cent cinquante (150) parts sociales ordinaires avec une valeur nominale de cent Livres Sterling (£ 100,-) chacune, et portant chacune une prime d'émission de dix Livres Sterling (£ 10,-), entièrement souscrites et libérées."

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à une valeur approximative de mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, reconnaît qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, le mandataire a signé ensemble avec le notaire instrumentaire l'original du présent acte.

Signé: F. Mausen, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 novembre 2009. LAC/2009/48316. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018564/108.

(100012868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Jargonnant Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 78.830.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of the month of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Karl-Erbo Graf Kageneck, private employee, professionally residing in 18, Residenzstrasse, D-80333 Munich (the "Sole Shareholder"),

represented by Me Bob Scharfe, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 21 December 2009 which shall remain annexed to the present deed after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of Jargonnant Partners S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 80B, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 15,000 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 78.830 (the "Company"), incorporated on 13 November 2000 pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 384 of 25 May 2001. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Tom Metzler, notary residing in Luxembourg, on 17 October 2002, published in Mémorial number 1680 of 23 November 2002.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all one hundred and fifty (150) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The items on which resolutions are to be taken are as follows:

A. Amendment of the first paragraph of Article 4 of the articles of incorporation of the Company so that the first paragraph of Article 4 of the articles of association of the Company reads as follows:

"The registered office of the company is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)." and determination of the registered office.

B. Amendment of Article 11 of the articles of incorporation of the Company so that Article 11 of the articles of association of the Company reads as follows:

"The Company is managed by one or more managers either shareholders or not, appointed by the shareholders with or without limitation of their period of office.

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers.

Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers shall be identified with respect to the class they belong to.

Each manager shall have individually and on his single signature the full power to bind the Company for all acts within its object.

In the event the general meeting of shareholders has appointed class A and class B managers, each class A manager shall have individually and on his single signature the full power to bind the Company for all acts within its object.

A class B manager, in order to bind the Company for all acts within its object, must sign jointly with a class A manager."

C. Appointment, with effect from the date hereof, of Mr Karl-Erbo Graf Kageneck, private employee, born on 29 July 1947 in Wittlich, Germany, professionally residing at 18, Residenzstrasse, D-80333 Munich and Mr Daniel Graf von der Schulenburg, private employee, born on 27 January 1961 in Algiers, Algeria, professionally residing at 6, Keferstrasse, D-80802 Munich,

as class A managers of the Company

and of Mr Hubert Hansen, bank director, born on October 17, 1951 in Ettelbruck, Luxembourg, residing at 21, rue de la Chapelle, L-7522 Mersch,

as class B manager of the Company,

each for an undetermined period of time.

Thereafter the following resolutions were passed by the Sole Shareholder of the Company:

20557

First resolution

The Sole Shareholder resolved to (i) amend the first paragraph of Article 4 of the articles of incorporation of the Company so that the first paragraph of Article 4 of the articles of association of the Company reads as set out in the agenda and (ii) to fix the registered office at 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 11 of the articles of incorporation of the Company so that Article 11 of the articles of association of the Company reads as set out in the agenda.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint, with effect from the date hereof:

- Mr Karl-Erbo Graf Kageneck, private employee, born on 29 July 1947 in Wittlich, Germany, professionally residing at 18, Residenzstrasse, D-80333 Munich,

- Mr Daniel Graf von der Schulenburg, private employee, born on 27 January 1961 in Algiers, Algeria, professionally residing at 6, Keferstrasse, D-80802 Munich,

as class A managers of the Company,

each for an undetermined period of time.

- Mr Hubert Hansen, bank director, born on October 17, 1951 in Ettelbruck, Luxembourg, residing at 21, rue de la Chapelle, L-7522 Mersch,

as class B manager of the Company,

for an undetermined period of time.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Fassung:

Im Jahre zweitausendundneun, am neunundzwanzigsten Tage des Monats Dezember.

Vor Uns, dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Karl-Erbo Graf Kageneck, Privatangestellter, wohnhaft in 18, Residenzstrasse, D-80333 München (der "Alleinige Gesellschafter"),

vertreten durch Me Bob Scharfe, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht, ausgestellt am 21. Dezember 2009, welche gegenwärtiger Urkunde beigelegt wird nachdem sie ne varietur durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde,

der Alleinige Gesellschafter der Jargonant Partners S.à r.l., eine société à responsabilité limitée, mit Gesellschaftssitz in 80B, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von EUR 15.000, eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister zu Luxemburg, unter der Nummer B 78.830 (die "Gesellschaft"), gegründet am 13. November 2000 durch einen Akt von Me Joseph Elvinger, Notar, mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial") Nummer 384 vom 25. Mai 2001. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert gemäß Urkunde von Me Tom Metzler, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, am 17. Oktober 2002, veröffentlicht im Mémorial Nummer 1680 vom 23. November 2002.

Der Erschienene, gibt folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1. Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft besitzt alle einhundertfünfzig (150) Gesellschaftsanteile welche von der Gesellschaft ausgegeben wurden, so dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden konnte.

2. Die Punkte für welche Beschlüsse getroffen werden sollen sind folgende:

A. Abänderung des ersten Paragraphen von Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft so dass der erste Paragraph von Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

"Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg)."

und Bestimmung des Gesellschaftssitzes.

B. Abänderung von Artikel 11 der Satzung der Gesellschaft so dass Artikel 11 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

"Die Geschäftsführung der Gesellschaft besteht aus einem oder mehreren Geschäftsführern, die nicht Gesellschafter der Gesellschaft sein müssen. Die Geschäftsführer werden durch die Gesellschafter bestellt, mit oder ohne Beschränkung ihrer Mandatszeit.

Die Geschäftsführer können zu jedem Zeitpunkt, ohne Grund durch einen Beschluss der Gesellschafter abberufen werden.

Die Gesellschafterversammlung kann entscheiden Geschäftsführer verschiedener Klassen, nämlich Klasse A und Klasse B Geschäftsführer, zu bestellen.

Eine solche Klassifizierung der Geschäftsführer muss im Protokoll der jeweiligen Versammlung aufgezeichnet werden und es muss bestimmt werden welcher Klasse ein Geschäftsführer angehört.

Jeder Geschäftsführer hat die Macht alleine und durch seine Einzelunterschrift die Gesellschaft in allen Handlungen, welche im Rahmen ihres Zweckes sind, wirksam zu verpflichten.

Im Falle wo die Gesellschafterversammlung Klasse A und Klasse B Geschäftsführer ernannt hat, hat jeder Klasse A Geschäftsführer die Macht alleine und durch seine Einzelunterschrift die Gesellschaft in allen Handlungen, welche im Rahmen ihres Zweckes sind, wirksam zu verpflichten.

Ein Klasse B Geschäftsführer, damit er die Gesellschaft in allen Handlungen, welche im Rahmen ihres Zweckes sind, wirksam verpflichten kann, muss gemeinsam mit einem Klasse A Geschäftsführer unterschreiben."

C. Ernennung, mit Wirkung ab dem heutigen Datum, von Herrn Karl-Erbo Graf Kageneck, Privatangestellter, geboren am 29. Juli, 1947 in Wittlich, Deutschland, wohnhaft in 18, Residenzstrasse, D-80333 München und Herrn Daniel Graf von der Schulenburg, Privatangestellter, geboren am 27. Januar 1961 in Algier, Algerien, wohnhaft in 6, Keferstrasse, D-80802 München,

als Klasse A Geschäftsführer der Gesellschaft,

und von Herrn Hubert Hansen, Bankdirektor, geboren am 17. Oktober 1951 in Ettelbrück, Luxemburg, wohnhaft in 21, rue de la Chapelle, L-7522 Mersch,

als Klasse B Geschäftsführer der Gesellschaft,

jeder für eine unbestimmte Zeit.

Danach wurden folgende Beschlüsse vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen (i) den ersten Paragraph von Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben und (ii) den Gesellschaftssitz nach 6, rue Dicks, L-1417 Luxemburg, zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen Artikel 11 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass der erste Paragraph von Artikel 11 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

Dritter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen mit Wirkung ab dem heutigen Datum:

- Herrn Karl-Erbo Graf Kageneck, Privatangestellter, geboren am 29. Juli, 1947 in Wittlich, Deutschland, wohnhaft in 18, Residenzstrasse, D-80333 München,

- Herrn Daniel Graf von der Schulenburg, Privatangestellter, geboren am 27. Januar 1961 in Algier, Algerien, wohnhaft in 6, Keferstrasse, D-80802 München,

als Klasse A Geschäftsführer der Gesellschaft,

jeder für eine unbestimmte Zeit, zu ernennen.

- Herrn Hubert Hansen, Bankdirektor, geboren am 17. Oktober 1951 in Ettelbrück, Luxemburg, wohnhaft in 21, rue de la Chapelle, L-7522 Mersch,

als Klasse B Geschäftsführer der Gesellschaft,

für eine unbestimmte Zeit, zu ernennen.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen hat dieser mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: B. SCHARFE und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 janvier 2010. Relation: LAC/2010/1050. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, den 26. Januar 2010.

Référence de publication: 2010018549/162.

(100013094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

**NeXT Invest S.A., Société Anonyme,
(anc. Fininvest Gugler S.A.).**

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 103.400.

L'an deux mil dix, le six janvier,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

Se tient une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de FININVEST GUGLER S.A, une société anonyme, ayant son siège social au 32, rue du Curé, L -1368 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.400, constituée suivant un acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach en date du 6 octobre 2004, publié au Mémorial C n° 1256 daté du 8 décembre 2004, modifiés par un acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 26 août 2005, publié au Mémorial C n°41 du 6 janvier 2006 (la Société).

L'Assemblée est présidée par Monsieur Valéry LUX.

Le Président nomme comme secrétaire Madame Valérie ENGEL.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Emmanuel LEVAIN.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées ne varietur par les parties comparantes et le notaire, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le procès-verbal.

II. Il ressort de cette liste de présence que trois cent dix (310) actions de la Société ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social émis de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été dûment informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société; et
2. Modification corrélative de l'article 1 des statuts de la Société.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en NeXT Invest S.A.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier corrélativement l'article 1 et alinéa 1 de l'article 3 des statuts de la Sociétés, qui doit être désormais lu comme suit:

"Il est formé une société anonyme sous la dénomination de NeXT Invest S.A."

"La société a pour objet le conseil en gestion et contrôle qualité de ses sociétés filiales ainsi que de toute société du groupe dont fait partie la société NeXT Invest S.A."

Levée de la séance

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne n'ayant demandé à intervenir, le Président a déclaré que la séance est levée.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison de la présente assemblée générale s'élèvent approximativement à EUR 1.000.- (mille euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite aux comparants, ceux-ci ont signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: V. Lux, V. Engel, E. Levain et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 janvier 2010. LAC/2010/1246. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018585/54.

(100012553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Kayser-Guirsch Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9689 Tarchamps, 7, An der Greschen.

R.C.S. Luxembourg B 150.896.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le trente novembre

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1.- Monsieur Henri Jean KAYSER (19530123 211), garagiste, né à Wiltz, le 23 janvier 1953 et son épouse

2.- Madame Anne Marie Christiane dite Anna GUIRSCH, (19540727 263) conjointe aidante, née à Holtz, le 27 juillet 1954, demeurant ensemble à L-9689 Tarchamps, 7, An der Greschen

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de KAYSER-GUIRSCH Sàrl.

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune du Lac de la Haute-Sûre.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, et des succursales pourront être créées tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger sur décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un garage automobile avec atelier de réparation et vente d'automobile, d'article de jardinage et de vélos.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-€) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.-€) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur Henri KAYSER, prénommé, cinquante et une parts	51
2.- Madame Anna GUIRSCH, prénommée, quarante-neuf parts	49
Total des parts: cent parts	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présentes statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non-associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément il est procédé comme prévu à l'article 6.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer

de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Anne sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Le premier exercice commence le 1^{er} janvier 2010 pour finir le 31 décembre 2010.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.000.-EUR

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-9689 Tarchamps, 7, An der Greschen
- 2.- Le nombre des gérants est fixé à deux.
- 3.- L'assemblée générale désigne, pour une durée indéterminée, comme gérant technique Monsieur Henri KAYSER, préqualifié et comme gérant administratif Madame Anna GUIRSCH, préqualifiée.

Vis-à-vis des tiers la société sera valablement engagée par la signature du gérant technique.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. Kayser, A. Guirsch, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 1^{er} décembre 2009 - WIL/2009/971 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 16 décembre 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010018622/108.

(100013108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

JAN.CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 150.883.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Jahangir R. RZAYEV, dirigeant de société, né le 24 février 1983 à Bakou (Azerbaïdjan), demeurant à 36/38 rue Grande, L-2013 Luxembourg

2) Monsieur Farhad RAHIMOV, dirigeant de société, né le 19 août 1979 à Bakou (Azerbaïdjan), demeurant à 16, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "JAN.CO S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société aura pour objet toutes prestations de service dans le domaine du Conseil économique et financier aux entreprises.

Elle pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect. Elle pourra acquérir, développer, recevoir et donner en licence des brevets, marques et autres droits de propriété industrielle.

La société pourra procéder à la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

En général, la société pourra effectuer toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement et indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,00 €) euros divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix (310,00 €) euros chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à trois cent dix mille (310.000,00 €) euros, divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trois cent dix (310,00 €) euros chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une ou plusieurs fois, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte de constitution du 14 janvier 2010 au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réservée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période cinq ans.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pouvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 10 avril à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) Monsieur Jahangir R. Rzayev préqualifié, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2) Monsieur Farhad Rahimov préqualifié, une action	<u>1</u>
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (31.000,00 €) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Assemblée constitutive

Et à l'instant des comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée constitutive à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Jahangir R. Rzayev, dirigeant de société, né le 24 février 1983 à Bakou (Azerbaïdjan), demeurant à 36/38, rue Grande, L-2013 Luxembourg, président
 - b) Monsieur Farhad Rahimov, dirigeant de société, né le 19 août 1979 à Bakou (Azerbaïdjan), demeurant à 16, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg
 - c) Monsieur Jean Riwiers, dirigeant de société, né le 1^{er} mars 1956 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant à 72, Um Beil, L-7653 Heffingen
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Euro Associates S.A., RCS Luxembourg B no. 23.090, une société avec siège social au no. 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs, administrateur-délégué et celui du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant, s'est réuni le Conseil d'Administration qui, après avoir constaté que la totalité de ses membres était présente ou représentée, a décidé à l'unanimité des voix d'élire Monsieur Jahangir R. Rzayev préqualifié, à la fonction d'administrateur-délégué, qui aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Avertissement

Le notaire a attiré l'attention des comparants, agissant dans les qualités telles que précisées ci-dessus, que la Société doit obtenir une autorisation de faire le commerce de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec

son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que les comparants reconnaissent avoir reçu.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: J. R. Rzayev, F. Rahimov, J. Riwers et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 janvier 2010. LAC/2010/2718. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018608/162.

(100012760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

KKR PEI SICAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 116.195.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of December.

Before us Maître Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

KKR PEI International Holdings L.P., a limited partnership registered in the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (the "Shareholder"),

Hereby represented by Maître Hermann Beythan, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 December 2009 in New York (United States of America).

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of KKR PEI SICAR, S.à r.l., a société d'investissement en capital à risque having the form of a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, of 28 April 2006 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1001 of 22 May 2006 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116195 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 12 June 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1348 of 13 July 2009.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
- 2 To appoint the liquidator.
- 3 To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.
- 4 To convene and set the agenda of an extraordinary general meeting of the shareholders in relation to the closing of the liquidation.
- 5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to dissolve and put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Shareholder resolved to appoint Avega Services (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140376, as liquidator of the Company.

Third resolution

The Shareholder resolved that, in performing its duties in accordance with the Luxembourg laws of 10 August 1915 on commercial companies and 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital (together, the "Laws"), the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the company and in accordance with the Laws, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under its own responsibility pay advances on the liquidation profits.

The liquidator may under its own responsibility grant for the duration as set by it to one or more proxy holders such part of its powers as it deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholder resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to convene an extraordinary general meeting of the shareholders to be held on 23 December 2009 or any other date thereafter, with the following agenda:

1 To receive and examine the auditor's interim report for the period from 1 January 2009 to 21 December 2009.

2 To approve the audited financial statements of the Company for the period from 1 January 2009 to 21 December 2009.

3 To grant full discharge to the managers of the Company for the interim period from 1 January 2009 to 21 December 2009.

4 To receive and examine the auditor's report on the liquidation of the Company.

5 To approve the liquidation accounts and the liquidation report.

6 To grant full discharge to the liquidator and the auditor of the Company.

7 To close the liquidation of the Company.

8 To set the place where the books and accounts of the Company will be deposited and kept for a minimum period of 5 years.

9 To delegate powers.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 785.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre,

Par-devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

KKR PEI International Holdings L.P., un limited partnership immatriculé aux Iles Caïmans, ayant son siège social au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans (l' "Associé"), représentée aux fins des présentes par Maître Hermann Beythan, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 17 décembre 2009 à New York (États-Unis d'Amérique).

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul associé de KKR PEI SICAR, S.à r.l., une société d'investissement en capital à risque sous forme de société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28

avril 2006 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1001 du 22 mai 2006 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 116195 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 12 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1348 du 13 juillet 2009.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.
- 2 Nomination d'un liquidateur.
- 3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.
- 4 Convoquer et déterminer l'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire des associés en relation avec la clôture de la liquidation.
- 5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de nommer Avega Services (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de 12.500,- EUR, dont le siège social est au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140376, comme liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'Associé a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions conformément aux lois du 10 août 1925 sur les sociétés commerciales et du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (ensemble, les "Lois"), le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Associé a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de convoquer une assemblée générale extraordinaire des associés devant être tenue le 23 décembre 2009 ou à tout autre date postérieure avec l'ordre du jour suivant:

- 1 Entendre et examiner le rapport intérimaire du réviseur d'entreprise pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 21 décembre 2009.
- 2 Approuver les comptes intermédiaires de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 21 décembre 2009.
- 3 Accorder décharge aux gérants de la Société pour la période intérimaire du 1^{er} janvier 2009 au 21 décembre 2009.
- 4 Entendre et examiner le rapport du réviseur d'entreprise sur la liquidation de la Société.
- 5 Approuver les comptes de liquidation et le rapport sur la liquidation.
- 6 Accorder décharge au liquidateur et au réviseur d'entreprise de la Société.
- 7 Clôturer la liquidation de la Société.
- 8 Déterminer le lieu où les livres et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une période minimum de 5 ans.
- 9 Déléguer des pouvoirs.

20568

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 785.-

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: H. BEYTHAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57829. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Maître HELLINCKX.

Référence de publication: 2010019847/162.

(100014641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Russian Acquisition Company N°2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 150.846.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of December, before Me Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

The Luxembourg Acquisition Company S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under B 108.160,

hereby represented by Natalie Guelfi, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal, given in Luxembourg, on 29 December 2009.

Said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to record as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Chapter I. Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and Duration.

1.1 There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Russian Acquisition Company N°2 S.à r.l." (the Company), which shall be governed by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

1.2 The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of share holdings or participations in any Luxembourg or foreign company or firm in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those share holdings or participations;

- acquire, develop, promote, manage, lease and/or sell real estate properties, directly or indirectly, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as perform directly or indirectly all operations relating to real estate matters, including but not limited to acting as a trustee in relation to real estate properties, the direct or indirect holding of share holdings or participations in Luxembourg or foreign companies, investment vehicles of any type (including limited partnership and similar structure), the principal object of which is the direct or indirect acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties;

- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and intellectual property rights (including but not limited to patents and trademarks) of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also

give any guarantees and grant security in favour of third parties or subsidiaries and/or affiliates of the Company to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees; it may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets;

- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;

- borrow from subsidiaries and/or affiliates of the Company and/or any other person or entity in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placements only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities in registered form and subject to transfer restrictions.

Art. 3. Registered office.

3.1 The Company has its registered office in the city of Luxembourg.

3.2 It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3 The address of the registered office may be transferred within the boundaries of the municipality by simple resolution of the manager/Board of Managers of the Company.

3.4 The Company may have offices and branches both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Chapter II. Share capital

Art. 4. Capital.

4.1 The Company's subscribed share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

4.2 The subscribed share capital may be increased or reduced at any time by resolution of the meeting of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 5. Profit sharing, Indivisible shares.

5.1 Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

5.2 Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

5.3 The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

Art. 6. Transfer of shares.

6.1 If there is a single shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable to non-shareholders.

6.2 In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by a general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the subscribed share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among shareholders.

6.3 The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

Art. 7. Redemption of shares.

7.1 The Company shall have power to acquire shares in its own share capital, subject to the relevant provisions of the law.

7.2 The acquisition and disposal by the Company of shares of its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Chapter III. Management - Meetings of the board of managers - Representation - Authorised signatories

Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) are appointed by the general meeting of the shareholder(s) and each manager will receive an A or B signatory power. The general meeting of the shareholder(s) may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace any of the managers.

8.2 The general meeting of the shareholder(s) shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

8.3 The Board of Managers may appoint a chairman (the Chairman) of the Board of Managers from among its members by a vote of the majority of the managers present or represented at the meeting of the Board of Managers. The Chairman, if one is appointed, will preside at all meetings of the Board of Managers. The Chairman shall not be entitled to a second or casting vote at any meeting of the Board of Managers. In his/her absence, the other members of the Board of Managers may appoint from among its members, by a vote of the majority of the managers present or represented at the board, a chairman pro tempore, who will preside at the relevant meeting.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers.

9.1 Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

9.2 The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice, at least two days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given.

9.3 The meetings of the Board of Managers will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

9.4 The meetings of the Board of Managers are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

9.5 The notice may be waived by the consent in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

9.6 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

9.7 Any and all managers may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting and the quorum and majority requirements set at articles 9.8 and 9.10 will apply.

9.8 The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented at the meeting and with at least a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power being present or represented. A manager may represent more than one of his colleagues (either with an A or a B signatory power), provided however that at least two managers are present at the meeting.

9.9 Decisions of the Board of Managers are taken by a majority of the votes cast.

9.10 In case of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax, telex or e-mail. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be at the registered office of the Company.

Art. 10. Minutes of meetings of the Board of Managers.

10.1 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman, by the secretary, if one has been appointed, or by one manager with an A signatory power and one manager with a B signatory power.

10.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise, will be signed by the Chairman, by the secretary, if one has been appointed or by one manager with an A signatory power and one manager with a B signatory power.

Art. 11. Representation - Authorised signatories.

11.1 In dealing with third parties, the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall have the powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

11.2 All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of the shareholder(s) fall within the scope of competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

11.3 The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power.

11.4 The sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

11.5 The sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 12. Liability of managers. The sole manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV. Secretary

Art. 13. Appointment of a secretary.

13.1 A secretary may be appointed by a resolution of a general meeting of the shareholder(s) (the Secretary).

13.2 The Secretary, who may but need not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the general meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of meetings of the Board of Managers and of the general meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided that he shall remain responsible for the tasks so delegated.

13.3 The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V. General meetings of the shareholder(s)

Art. 14. General meetings of the shareholder(s).

14.1 The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholder(s).

14.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he/she/it owns. Each shareholder has voting rights commensurate to the number of shares he/she/it owns. Collective decisions are validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

14.3 However, resolutions to amend the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the relevant provisions of the Law.

14.4 An annual meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting. Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission), and sign the resolution. Resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Chapter VI. Financial year - Financial statement - Profit sharing

Art. 15. Financial year. The Company's financial year begins on 1 October each year and ends on 30 September of the next year.

Art. 16. Financial statements. Each year the books are closed and the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities and a balance sheet and a profit and loss account.

Art. 17. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet and profit and loss account at the Company's registered office.

Art. 18. Legal Reserve - Dividends - Interim dividends.

18.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

18.2 The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

18.3 The general meeting of the shareholder(s) may declare interim dividends if and only if (interim) accounts shall establish the availability of distributable profits or reserves to that effect.

Chapter VII. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 20. Liquidation. Upon the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

Chapter VIII. Audit

Art. 21. Statutory auditor - External auditor.

21.1 In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders.

21.2 An external auditor (réviseur d'entreprises) must be appointed whenever the exemption provided for by articles 69 and 35 of the law of 19 December 2002 concerning the trade and companies register and the bookkeeping and the annual accounts of the companies does not apply.

Chapter IX. Governing law

Art. 22. Reference to Legal Provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription and Payment

The appearing party hereby declares that it subscribes to the 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each representing the total subscribed share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by means of a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), so that the same sum is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned by means of a blocking certificate and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

Transitory provisions

By way of derogation of article 15 of the Articles, the Company's current financial year is to run from the date of the present deed to 30 September 2010.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500 (one thousand five hundred Euro).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder has adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder appoints as managers of the Company the following (four) 4 persons (constituting therefore the Board of Managers of the Company), with the following signatory powers, with effect as of the date hereof and for an unlimited duration:

- Vikas Kumar, Senior Officer, with professional address at State General Reserve Fund, Ministry of Finance, P.O. Box 188, P.C. 100, Waljat Street, Way No. 9105, Muscat, Sultanate of Oman, born on 23 December 1972, in Patna, India, as A manager of the Company;

- Salha Saud Mubarak A1 Mawali, Executive Accountant, with professional address at State General Reserve Fund, Ministry of Finance, P.O. Box 188, P.C. 100, Waljat Street, Way No. 9105, Muscat, Sultanate of Oman, born on 6 July 1980, in Zanzibar, Tanzania, as A manager of the Company;

- Mr Alexis Kamarowsky, managing director, with professional address at Luxembourg International Consulting S.A., 7 Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, born in Strang jetzt Bad Rothenfelde, Germany, on 10 April 1947, as B Manager of the Company; and

- Mr François Manti, private employee, with professional address at Luxembourg International Consulting S.A., 7 Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, born in Algrange, France, on 7 October 1970, as B Manager of the Company.

2. The registered office of the Company is established at 7, Val Sainte-Croix in L -1371 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trentième jour du mois de décembre, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

The Luxembourg Acquisition Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée à Luxembourg ayant son siège social au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 108.160,

ci-après représentée par Natalie Guelfi, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, en la qualité en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

Titre I^{er} . - Nom - Durée - Objet - Siège

Art. 1^{er} . Nom et Durée.

1.1 Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Russian Acquisition Company N^o 2 S.à r.l." (la Société) qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet. La Société peut:

- réaliser toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition d'intérêts ou de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces intérêts ou participations;

- acquérir, développer, promouvoir, gérer, donner en location et /ou vendre des biens immobiliers, directement ou indirectement, soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que réaliser directement ou indirectement toutes opérations liées à des transactions immobilières incluant (de manière non-exhaustive) la détention pour compte de tiers de biens immobiliers, la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, des véhicules d'investissement de tout type (en ce compris des sociétés en commandite et structure apparentée), dont l'objet principal est de, directement ou indirectement, acquérir, développer et promouvoir la vente, la gestion et /ou la location de biens immobiliers;

- créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres et droits de propriété intellectuelle (incluant mais ne se limitant pas à des brevets et marques déposées) de toute origine; la Société peut aussi acquérir des titres et brevets par voie d'investissements, souscription, prise ferme ou option, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre; elle peut également donner tout type de garanties et accorder une sûreté en faveur de tiers ou à des filiales et/ou aux sociétés appartenant au même groupe que la Société; garantir ses obligations et les obligations des sociétés dans lesquelles la Société possède une participation ou un intérêt direct(e) ou indirect(e) et en faveur de sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut accorder toute assistance à ces sociétés, incluant mais ne se limitant pas à l'assistance concernant la gestion et le développement de ces sociétés et leur portefeuille, assistance financière, prêts, avances ou garanties; elle peut gager, transférer, grever ou autrement créer des sûretés pour tout ou partie de ses actifs;

- prendre toutes mesures et exercer toutes opérations, en ce compris et de manière non exhaustive, toutes transactions financières, personnelles et immobilières qui sont de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de l'objet social;

- emprunter de ses filiales et/ou de sociétés du groupe et/ou de toute autre personnes ou entités sous toutes formes excepté par voie d'offre publique. Elle peut émettre, seulement par le moyen de placements privés, des billets à ordre et des obligations et tout type de titres de créance et /ou de capital sous forme nominative et soumis à des restrictions de transfert.

Art. 3. Siège social.

3.1 Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

3.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

3.3 L'adresse du siège social peut être transférée endéans les limites de la municipalité par simple décision du ou des gérants de la Société.

3.4 La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales dans tous autres lieux du Grand Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social

Art. 4. Capital.

4.1 Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

4.2 Le capital social souscrit pourra à tout moment être augmenté ou réduit moyennant résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 5. Répartition des bénéfices, Parts sociales indivisibles.

5.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.

5.2 Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les co-propriétaires de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

5.3 Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 6. Cession des parts sociales.

6.1 S'il y a un associé unique, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles aux tiers.

6.2 En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers, non associés, qu'avec l'approbation préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital social souscrit. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de décès à des tiers que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux associés survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales.

7.1 La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter les parts sociales de son propre capital social.

7.2 L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des Statuts.

Titre III. - Gérance - Réunions du conseil de gérance - Représentation - Signatures autorisées

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s). Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés et chaque gérant se verra attribuer un pouvoir de signature A ou B. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer les gérants.

8.2 L'assemblée générale des associés statue sur la rémunération et les termes du mandat de chacun des gérants.

8.3 Le conseil de gérance peut nommer un président (le Président) du conseil de gérance par un vote de la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Le Président, si un Président a été désigné, présidera toutes les réunions du conseil de gérance. Le Président n'aura pas voix prépondérante lors de toute réunion du conseil de gérance. En son absence, les autres membres du conseil de gérance peuvent désigner parmi ses membres, au moyen d'un vote de la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance, un président pro tempore qui présidera ladite réunion.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance.

9.1 Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le Président ou par l'un quelconque des membres du conseil.

9.2 Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Excepté dans des cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation, le délai de convocation sera d'au moins deux jours.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

9.4 Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.

9.5 Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

9.6 Chaque gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

9.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent s'entendre et se parler. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion et les critères de quorum et de majorité précisés aux articles 9.8 et 9.10 seront d'application.

9.8 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée à la réunion et si au moins un gérant avec pouvoir de signature A et un gérant avec pouvoir de signature B sont présents ou représentés. Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues (soit avec un pouvoir de signature A ou avec un pouvoir de signature B), à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

9.9 Les résolutions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix exprimées.

9.10 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies, télex ou e-mail. Une réunion tenue par voie de résolution circulaire équivaudra à une participation en personne à cette réunion et celle-ci sera réputée avoir été tenue au siège social de la Société.

Art. 10. Procès-verbaux de réunions du conseil de gérance.

10.1 Les résolutions du conseil de gérance sont inscrites dans des procès-verbaux qui doivent être inclus dans un registre spécial. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par le Président, par le secrétaire, si un secrétaire a été désigné, ou par un gérant avec pouvoir de signature A et un gérant avec pouvoir de signature B.

10.2 Des copies et extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont singés par le Président, par le secrétaire, si un secrétaire a été désigné, ou par un gérant avec pouvoir de signature A et un gérant avec pouvoir de signature B.

Art. 11. Représentation - Signatures autorisées.

11.1 Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

11.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

11.3 La Société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant avec pouvoir de signature A et d'un gérant avec pouvoir de signature B.

11.4 Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

11.5 Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Le gérant unique ou les gérants (selon le cas) ne contractent, en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par eux au nom de la société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Titre IV. - Secrétaire

Art. 13. Nomination d'un secrétaire.

13.1 Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société (le Secrétaire).

13.2 Le Secrétaire, qui peut mais ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du conseil de gérance et, dans la mesure où cela paraît utile, de l'assemblée des associés et de garder les procès-verbaux et les minutes du conseil de gérance et de l'assemblée des associés et de toutes leurs transactions dans un registre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du conseil de gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, étant entendu qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

13.3 Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Titre V. - Assemblée générale des associés

Art. 14. Assemblées générales des associés.

14.1 L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

14.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé a le droit d'assister aux assemblées générales des associés quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix proportionnel au nombre de parts qu'il / elle possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

14.3 Cependant, les résolutions portant sur la modification des Statuts ou la dissolution et liquidation de la Société ne pourront être prises qu'avec l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, et la nationalité de la Société peut être modifiée uniquement via un vote à l'unanimité, sous réserve des dispositions de la Loi.

14.4 Une réunion annuelle des associé(s) se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit dans la municipalité de son siège social tel que précisé dans la convocation. D'autres assemblées générales des associé(s) peut être tenues aux dates et lieux indiqués dans les convocations respectives de chaque réunion. Tant que la Société ne possède pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une as-

semblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans ce cas, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé exprimera son vote par écrit (ce vote devant être attesté par lettre ou télécopie ou courriel) et signera la ou les résolutions. Des résolutions passées par écrit et reprises sur un document unique ou sur plusieurs documents séparés auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Titre VI. - Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 15. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} octobre de chaque année et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

Art. 16. Comptes sociaux. Chaque année, les livres sont clos et le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant une indication de la valeur des actifs et passifs de la Société ainsi qu'un bilan et le compte de pertes et profits.

Art. 17. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan et des compte de pertes et profits mentionnés ci-dessus au siège social de la Société.

Art. 18. Réserve légale - Dividendes - Dividendes intérimaires.

18.1 Les profits bruts de la Société constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

18.2 Le solde du bénéfice net peut être distribué aux associés en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société.

18.3 L'assemblée générale des associés peut déclarer des dividendes intérimaires si et seulement si les comptes (intérimaires) établissent la disponibilité de bénéfices ou de réserves distribuables à cet effet.

Titre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution. La Société peut à tout moment être dissoute par résolution prise en l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

Art. 20. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VIII. - Vérification des comptes

Art. 21. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises.

21.1 Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société ne devra faire vérifier ses comptes par un commissaire que si elle a plus de 25 associés.

21.2 Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 69 et 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés et la comptabilité et les comptes annuels des sociétés n'est pas applicable.

Titre IX. - Loi applicable

Art. 22. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il en est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription et Libération

La partie comparante déclare qu'elle souscrit les 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), de façon à ce que ladite somme soit à la libre disposition de la Société, preuve ayant été donnée au moyen d'un certificat de blocage. Le notaire confirme expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 15 des présents statuts, le premier exercice social commence à la date du présent acte et se terminera le 30 septembre 2010.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique désigne comme gérants de la Société les 4 (quatre) personnes suivantes (composant dès lors le conseil de gérance de la Société), avec les pouvoirs de signature suivants, avec effet à la date de ce jour et pour une durée indéterminée:

- Vikas Kumar, Senior Officer, avec adresse professionnelle au State General Reserve Fund, Ministère des Finances, P.O. Box 188, P.C. 100, Waljat Street, Way No. 9105, Muscat, Sultanat d'Oman, née le 23 décembre 1972 à Patna, Inde, en tant que gérant A de la Société;

- Salha Saud Mubarak Al Mawali, Executive Accountant, avec adresse professionnelle au State General Reserve Fund, Ministère des Finances, P.O. Box 188, P.C. 100, Waljat Street, Way No. 9105, Muscat, Sultanat d'Oman, née le 6 juillet 1980 à Zanzibar, Tanzanie, en tant que gérant A de la Société;

- Monsieur Alexis Kamarowsky, directeur général, ayant son adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix à L-1371 Luxembourg, né le 10 avril 1947 à Strang jetzt Bad Rothenfelde (Allemagne), en tant que gérant B de la Société.

- Monsieur François Manti, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg International Consulting S.A., 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, né le 7 octobre 1970 à Algrange, en tant que Gérant B de la Société; et

2. Le siège social est établi au 7, Val Sainte-Croix à L-1371 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Guelfi, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 janvier 2010. Relation: EAC/2010/277. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010018193/496.

(100012151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Valauchan Caisse Auchan Italie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 115.266.

L'an deux mille neuf, le trente et un décembre,

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société VALAUCHAN CAISSE AUCHAN ITALIE S.C.A. (ci-après "l'Assemblée"), une société en commandite par actions, établie et ayant son siège social à L-2721 Luxembourg, rue Alphonse Weicker, 5, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115266 (ci-après "la Société"), constituée suivant acte reçu par Me Henri HELLINCKX, alors de résidence à Mersch, en date du 23 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1153 du 14 juin 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Me Henri HELLINCKX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 mai 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1637 du 3 juillet 2008.

Monsieur Laurent FISCH, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, assure la présidence de l'Assemblée, suivant procuration délivrée, en date du 4 novembre 2009, par la société anonyme de droit belge, CAISSE AUCHAN ITALIE, établie et ayant son siège social à B-1000 Bruxelles, rue des quatre bras, 6, immatriculée au Registre de Commerce de Bruxelles sous le numéro 0879.996.173.

Monsieur le Président ouvre la séance à 11.00 heures au siège social de la Société.

Monsieur le Président désigne comme Secrétaire Monsieur Gernot ZOTTER, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme Scrutateur Mademoiselle Judicaël DORNBERGER, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

Une première assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société (ci-après "la Première Assemblée"), fixée au 20 novembre 2009, a été convoquée par avis publiés:

(i) au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, n° 2142 du 3 novembre 2009 et n° 2208 du 12 novembre 2009;

(ii) au Lëtzebuerger Journal, n° 212 du 3 novembre 2009 et n° 219 du 12 novembre 2009.

Il résulte du procès-verbal de la Première Assemblée que le quorum de présence exigé par la loi, et fixé à 50% du capital social de la Société, n'a pas été atteint. En effet, le 20 novembre 2009, seules quatre cent soixante-six mille neuf cent seize (466.916) actions sur trois millions sept cent mille huit cent cinquante deux (3.700.852) actions de la Société étaient représentées, soit 12,62% du capital social de la Société.

En conséquence, aucune délibération n'a pu avoir lieu conformément aux articles 103 et 67-1 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (ci-après la "Loi de 1915").

Il résulte également du procès-verbal de la Première Assemblée qu'une nouvelle assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société, fixée au lundi 28 décembre 2009 à 15.00 heures, devait être convoquée par avis publiés.

En application des articles 103 et 67-1 (2) de la Loi de 1915, une seconde assemblée ne peut être convoquée que "dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg".

La seconde assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société, fixée au lundi 28 décembre 2009 à 15.00 heures, a été convoquée une première fois, par avis publiés:

(i) au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, n° 2305 du 25 novembre 2009;

(ii) au Lëtzebuerger Journal, n° 228 du 25 novembre 2009.

La publication dans un second journal de Luxembourg de la première convocation à la seconde assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société, fixée au lundi 28 décembre 2009, n'étant plus possible dans les délais légaux, il a dès lors été nécessaire de décaler la tenue de cette assemblée et de procéder à de nouvelles publications dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg.

La présente Assemblée a alors été convoquée par avis publiés:

(i) au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, n° 2327 du 30 novembre 2009 et n° 2442 du 16 décembre 2009;

(ii) au Luxemburger Wort, n° 279 du 30 novembre 2009 et n° 293 du 16 décembre 2009;

(iii) au Tageblatt, n° 278 des 28 et 29 novembre 2009 et n° 293 du 16 décembre 2009.

Il résulte de la convocation des actionnaires que la présente Assemblée a été régulièrement convoquée. En l'espèce, aucun quorum de présence n'est exigé.

Les propriétaires d'actions présents ou représentés, le nombre d'actions qu'ils détiennent et les mandataires des propriétaires d'actions représentés sont renseignés sur la liste de présence, qui, après avoir été signée par les propriétaires d'actions présents, les mandataires des propriétaires d'actions représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

Il résulte de la liste de présence que une (1) action de commandité et quatre cent soixante-six mille neuf cent quinze (466.915) actions ordinaires sont représentées, de sorte que la présente Assemblée est valablement constituée et peut délibérer sur son ordre du jour.

Le mandataire du propriétaire d'actions représenté confirme au bureau avoir pris connaissance de l'ordre du jour avant la présente Assemblée.

L'ordre du jour est constitué comme suit:

(a) Augmentation du montant du capital autorisé à concurrence d'un montant de QUARANTE MILLIONS D'EUROS (EUR 40.000.000.-), lequel sera porté de la somme actuelle de QUARANTE MILLIONS D'EUROS (EUR 40.000.000.-) à la somme de QUATRE-VINGT MILLIONS D'EUROS (EUR 80.000.000.-), et modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;

(b) Renouvellement, pour une période de 5 ans, de l'autorisation accordée à la Gérance en ce qui concerne l'émission d'actions ordinaires nouvelles dans le cadre du capital autorisé, laquelle sera alors valable jusqu'en 2014, et modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;

(c) Augmentation en une fois par un apport en numéraire du capital social de la Société à concurrence d'un montant de DIX MILLIONS SIX CENT TRENTE-HUIT MILLE SEPT CENT TRENTE EUROS (EUR 10.638.730.-) pour porter le capital social de son montant actuel de TRENTE-SEPT MILLIONS HUIT MILLE CINQ CENT VINGT EUROS (EUR 37.008.520.-) à la somme de QUARANTE-SEPT MILLIONS SIX CENT QUARANTE-SEPT MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (EUR 47.647.250.-) par l'émission D'UN MILLION SOIXANTE-TROIS MILLE HUIT CENT SOIXANTE-TREIZE (1.063.873) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune, émises avec une prime d'émission de QUARANTE-SIX CENTIMES D'EUROS (EUR 0,46) par action, soit une prime d'émission totale de QUATRE CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-UN EUROS ET CINQUANTE-HUIT CENTIMES (EUR 489.381,58), et modification subséquente des dispositions de l'article 5 des statuts de la Société;

(d) Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires commanditaires de la Société quant à l'émission des actions ordinaires nouvelles à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital envisagée au point (c) de l'ordre du jour;

(e) Admission de l'actionnaire commandité, CAISSE AUCHAN ITALIE, une société anonyme de droit belge, établie et ayant son siège social à B-1000 Bruxelles, rue des quatre bras, 6, immatriculée au Registre de Commerce de Bruxelles sous le numéro 0879.996.173, à la souscription de la totalité des actions ordinaires nouvelles à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital envisagée au point (c) de l'ordre du jour;

(f) Modification de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société laquelle sera désormais fixée au second vendredi du mois d'avril à 15.00 heures, et modification subséquente de l'article 15 des statuts de la Société;

(g) Attribution d'un pouvoir individuel à Monsieur Laurent Fisch et/ou Monsieur Michel Molitor et/ou Monsieur Olivier Gaston-Braud et/ou Mademoiselle Stéphanie Juan et/ou Monsieur Gernot Zotter, juristes, demeurant tous les cinq professionnellement à L-2673 Luxembourg, rue Sainte-Zithe, 8, chacun avec pouvoirs de substitution, aux fins de faire constater devant notaire au nom et pour le compte des actionnaires de la Société l'ensemble des éléments indiqués ci-dessus, ainsi que pour procéder aux modifications nécessaires des articles 5 et 15 des statuts de la Société;

(h) Divers.

Après lecture et examen des documents soumis à la présente Assemblée par Monsieur le Président, et notamment de la procuration, de la déclaration relative à la souscription aux actions ordinaires nouvelles et du rapport concernant la suppression ou la limitation du droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital à réaliser, chacun émis par la société CAISSE AUCHAN ITALIE, puis délibération de la présente Assemblée sur chacun des points à l'ordre du jour, la présente Assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le montant du capital autorisé à concurrence d'un montant de QUARANTE MILLIONS D'EUROS (EUR 40.000.000.-), lequel est porté de la somme actuelle de QUARANTE MILLIONS D'EUROS (EUR 40.000.000.-) à la somme de QUATRE-VINGT MILLIONS D'EUROS (EUR 80.000.000.-).

Seconde résolution

Après avoir eu connaissance du rapport de l'actionnaire commandité établi en conformité avec l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide de renouveler, pour une période de 5 ans, l'autorisation accordée à la Gérance en ce qui concerne l'émission d'actions ordinaires nouvelles dans le cadre du capital autorisé, et notamment l'autorisation de supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires, laquelle sera alors valable jusqu'en 2014.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter en une fois par un apport en numéraire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de DIX MILLIONS SIX CENT TRENTE-HUIT MILLE SEPT CENT TRENTE EUROS (EUR 10.638.730.-) pour porter le capital social de son montant actuel de TRENTE-SEPT MILLIONS HUIT MILLE CINQ CENT VINGT EUROS (EUR 37.008.520.-) à la somme de QUARANTE-SEPT MILLIONS SIX CENT QUARANTE-SEPT MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (EUR 47.647.250.-) par l'émission D'UN MILLION SOIXANTE-TROIS MILLE HUIT CENT SOIXANTE-TREIZE (1.063.873) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10.-) chacune, émises avec une prime d'émission de QUARANTE-SIX CENTIMES D'EUROS (EUR 0,46.-) par action, soit une prime d'émission totale de QUATRE CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-UN EUROS ET CINQUANTE-HUIT CENTIMES (EUR 489.381,58).

Quatrième résolution

Sur présentation du rapport de l'actionnaire commandité en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires commanditaires de la Société quant aux actions ordinaires nouvelles émises dans le cadre de la présente augmentation de capital.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'admettre l'actionnaire commandité, CAISSE AUCHAN ITALIE, une société anonyme de droit belge, établie et ayant son siège social à B-1000 Bruxelles, rue des quatre bras, 6, immatriculée au Registre de Commerce de Bruxelles sous le numéro 0879.996.173, à la souscription de la totalité des actions ordinaires nouvelles émises dans le cadre de la présente augmentation de capital.

Les UN MILLION SOIXANTE-TROIS MILLE HUIT CENT SOIXANTE-TREIZE (1.063.873) actions ordinaires nouvelles sont alors souscrites à cet instant par la société CAISSE AUCHAN ITALIE, pré qualifiée, représentée par Monsieur Laurent FISCH, en vertu de la procuration ci-annexée. Les actions ordinaires nouvelles ont été intégralement libérées en espèces par la société CAISSE AUCHAN ITALIE de sorte que la somme totale de ONZE MILLIONS CENT VINGT HUIT MILLE CENT ONZE EUROS ET CINQUANTE-HUIT CENTIMES (EUR 11.128.111,58), faisant DIX MILLIONS SIX CENT TRENTE-HUIT MILLE SEPT CENT TRENTE EUROS (EUR 10.638.730.-) pour le capital et QUATRE CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-UN EUROS ET CINQUANTE-HUIT CENTIMES (EUR 489.381,58) pour la prime d'émission, se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ce qui a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Sixième résolution

A la suite de l'augmentation de capital réalisée, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société et de lui donner désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Capital social.

- Capital souscrit

Le capital souscrit de la Société est de quarante-sept millions six cent quarante-sept mille deux cent cinquante Euros (EUR 47.647.250.-) représenté par quatre millions sept cent soixante-quatre mille sept cent vingt-cinq (4.764.725) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10.-) chacune dont une (1) action est attribuée au Commandité et est non rattachable ("Action de Commandité"), et quatre millions sept cent soixante-quatre mille sept cent vingt-quatre (4.764.724) actions sont des actions de Commanditaires ("Actions ordinaires").

Les actions sont entièrement libérées.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les conditions prévues par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

- Capital autorisé

Le capital social de la Société pourra être porté à quatre-vingt millions d'Euros (EUR 80.000.000.-) ("Capital autorisé") par la création et l'émission par la Gérance d'Actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10.-) par action, jouissant des mêmes droits et avantages que les Actions ordinaires existantes ("Actions nouvelles").

- Augmentation de capital

La capital social peut être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise avec l'accord préalable et écrit du Commandité.

Toute augmentation de capital sera réalisée en une seule fois, par tranches successives ou encore par émission continue d'Actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances en capital, par la conversion d'emprunts obligataires où la partie du capital autorisé correspondant au montant brut de l'emprunt convertible est réservée à la conversion dès l'émission, ou encore, avec l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital.

La Gérance fixe le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives des Actions nouvelles, les conditions et modalités de souscription et de libération des Actions nouvelles.

La Gérance est également autorisée à supprimer ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'Actions nouvelles à émettre dans le cadre du Capital autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans expirant le 31 décembre 2014 et pourra être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires en ce qui concerne les Actions nouvelles qui ne seront pas encore émises".

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société laquelle sera désormais fixée au second vendredi du mois d'avril à 15.00 heures.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société et de lui donner désormais la teneur suivante:

" Art. 15. Assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représentera tous les actionnaires de la Société et sera présidée par le Commandité ou son représentant. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous la réserve expresse qu'une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Commandité.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par la Gérance de sa propre initiative ou sur demande du Conseil de Surveillance de la Société.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, à Luxembourg-Ville, à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation, le second vendredi du mois d'avril à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les actionnaires seront convoqués conformément à la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée".

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société ou mis à sa charge à raison des présentes est évalué à environ EUR 6.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. FISCH, G. ZOTTER, J. DORNBERGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2010. Relation: LAC/2010/866. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018542/206.

(100012994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Orangina Schweppes Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 675.525.550,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.100.

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth day of December.

Before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

Suntory Holdings Limited, a company incorporated and registered in 2-1-40 Dojimahama, Kitaku, Osaka City, Osaka 530-8203, Japan, having its registered office at 2-3-3 Daiba, Minato-ku, Tokyo, 135-8631, Japan, registered with the Osaka Legal Affairs Bureau under number 1299-01-136159 (the "Sole Shareholder"), here represented by Hélène ARVIS, jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

being the sole shareholder of Orangina Schweppes Holdings S.à r.l., a private limited liability company, incorporated on 22 December 2005 by a notarial deed drawn up by Me Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies under number B 113.100, and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 628, on 27 March 2006. The Articles have been amended for the last time on 16 November 2009, by a notarial deed drawn up by the undersigned notary, not yet published in the Memorial.

The share capital of the Company is fixed at EUR 2,513,050 (two million five hundred and thirteen thousand fifty Euros) represented by 100,522 (one hundred thousand five hundred and twenty-two) shares, having each a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros).

The requirements set out in Articles 261 to 276 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the "Law"), have been fulfilled:

- a) publication of the joint merger plan in the Memorial on 27 November 2009, at least one month prior the date of the general meeting of the shareholder of the Company convened to decide on the merger;
- b) issue on 20 November 2009 of the written report of the board of managers of the Company explaining and justifying from a legal and economic perspective the merger plan and in particular the share exchange ratio;
- c) written resolutions of the Sole Shareholder of the Company taken on 20 November 2009, resolving, pursuant to Article 266(5) of the Law, that the review of the joint merger plan and the issue of a written report by an independent auditor shall not be required; and
- d) deposit of the documents required by Article 267 of the Law at the registered office of the Company at least one month prior to the date of the general meeting of the shareholder of the Company convened to decide on the merger.

The appearing party representing the whole issued share capital of the Company requires the notary to act the following resolutions, pursuant to Article 200-2 of the Law:

First resolution

The Sole Shareholder declares that it has full knowledge of the joint merger plan (the "Merger Plan") relating to the merger of Suntory (Lux) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.214 (the "Absorbed Company"), with the Company (the "Merger").

The Sole Shareholder notes that the Merger Plan has been executed by the board of managers of the Company and the board of managers of the Absorbed Company on 20 November 2009 and has been published in the Memorial dated 27 November 2009, number 2319, page 111308, in accordance with Article 262 of the Law.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Merger Plan, as published, in all its provisions and in its entirety, without exception and reserve.

The Sole Shareholder further resolves to perform the Merger further to Article 259 of the Law, by the transfer, following the dissolution without liquidation, of all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company to the Company.

The Sole Shareholder also resolves to approve the transfer of all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company to the Company and the allotment and conditions of issue of new shares in accordance with the exchange ratio as published in the Merger Plan.

The newly issued shares will be in registered form and their registration in the shareholder's register of the Company will occur on the day of the present deed.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to perform the Merger in accordance with the provisions of Articles 59 and 170(2) of the Luxembourg Income Tax law dated 4 December 1967 as amended.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 673,012,500 (six hundred seventy-three million twelve thousand five hundred Euros), in order to bring it from its current amount of EUR 2,513,050 (two million five hundred and thirteen thousand fifty Euros) to EUR 675,525,550 (six hundred seventy-five million five hundred twenty-five thousand five hundred fifty Euros) by the issue of 26,920,500 (twenty-six million nine hundred twenty thousand five hundred) new shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each and having the same features as the existing shares, to be subscribed by the Sole Shareholder as sole shareholder of the Absorbed Company, in consideration for the transfer of all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company to the Company.

Subscription and Payment

Suntory Holdings Limited, as sole shareholder of the Absorbed Company, represented by H el ene ARVIS, pre-named, declares to subscribe for 26,920,500 (twenty-six million nine hundred twenty thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, in consideration for the transfer of all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company to the Company.

Fifth resolution

Following the Merger and the dissolution of the Absorbed Company, the Sole Shareholder resolves to cancel the shares of the Absorbed Company held by the Sole Shareholder, to cancel the shareholder's register of the Absorbed Company and to update of the shareholder's register of the Company accordingly.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles accordingly, which shall now read as follows:

" **Art. 5.1.** The corporate capital is fixed at six hundred seventy-five million five hundred twenty-five thousand five hundred fifty Euros (EUR 675,525,550) represented by twenty-seven million twenty-one thousand twenty-two (27,021,022) shares, having each a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders"."

Seventh resolution

The Sole Shareholder acknowledges that, from an accounting perspective, the Merger is effective as of 28 December 2009, as provided for in the Merger Plan.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand euros (EUR 6,000.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Suntory Holdings Limited, une société constituée et enregistrée au 2-1-40 Dojimahama, Kitaku, Osaka City, Osaka 530-8203, Japon, ayant son siège social au 2-3-3 Daiba, Minato-ku, Tokyo, 135-8631, Japon, immatriculée auprès du Osaka Legal Affairs Bureau sous le numéro 1299-01-136159 (l'"Associé Unique"), ici représentée par Hélène ARVIS, lawyer, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui signée ne varietur par la personne comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,

étant l'associé unique de Orangina Schweppes Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée en date du 22 décembre 2005 par acte notarié du 22 décembre 2005 du notaire Jean-Joseph Wagner de résidence à Sanem, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.100, et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") en date du 27 mars 2006, numéro 628 (les "Statuts"). Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 16 novembre 2009, [pas encore publié au Mémorial].

Le capital social de la Société est fixé à deux millions cinq cent treize mille cinquante Euros (EUR 2.513.050) représenté par cent mille cinq cent vingt-deux (100.522) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune.

Les dispositions des articles 261 à 276 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la "Loi") ont été suivies:

- a) publication du projet commun de fusion au Mémorial le 27 novembre 2009, soit au moins un mois avant la date de l'assemblée générale de l'associé unique de la Société convoquée pour décider de la fusion,
- b) émission le 20 novembre 2009 du rapport écrit du conseil de gérance de la Société expliquant et justifiant d'un point de vue économique et financier le projet commun de fusion est en particulier le ratio d'échange des parts sociales,
- c) résolutions écrites de l'Associé Unique de la Société prises le 20 novembre 2009, décidant, suivant l'article 266(5) de la Loi, que la revue du projet commun de fusion et l'émission d'un rapport écrit par un expert indépendant ne sera pas requis, et
- d) dépôt des documents requis par l'Article 267 de la Loi au siège social de la Société un mois avant la date de l'assemblée générale de l'associé unique de la Société convoqué pour décider la fusion.

La partie comparante représentant la totalité du capital social requiert le notaire de prendre acte des résolutions suivantes, sur base de l'article 200-2 de la Loi:

Première résolution

L'Associé Unique déclare qu'il a pris entière connaissance du plan de fusion (le "Plan de Fusion") concernant la fusion de Suntory (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.214 (la "Société Absorbée") avec la Société (la "Fusion").

L'Associé Unique constate que le Plan de Fusion a été signé par le conseil de gérance de la Société et par le conseil de gérance de la Société Absorbée le 20 novembre 2009 et a été publié au Mémorial en date du 27 novembre 2009, numéro 2319, page 111308, conformément à l'article 262 de la Loi.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le Plan de Fusion, tel que publié, dans toutes ses dispositions et dans son intégralité, sans exception, ni réserve.

L'Associé Unique décide, en outre, de réaliser la Fusion suivant l'article 259 de la Loi, par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société.

L'Associé Unique décide d'approuver le transfert de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société et l'attribution et les conditions d'émission des nouvelles parts sociales, conformément au ratio d'échange tel que publié dans le Plan de Fusion.

Les nouvelles parts sociales émises seront nominatives et leurs inscriptions dans le registre des associés de la Société se réaliseront à la date du présent acte.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de réaliser la Fusion conformément aux dispositions de l'article 59 et 170(2) de la loi fiscale sur le revenu du 4 décembre 1967 telle que modifiée.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 673,012,500 (six cent soixante-treize millions douze mille cinq cents Euros), afin de le porter de son montant actuel de EUR 2.513.050 (deux millions cinq cent treize mille cinquante Euros) à EUR 675.525.550 (six cent soixante-quinze millions cinq cent vingt-cinq mille cinq cent cinquante Euros) par l'émission de 26.920.500 (vingt-six millions neuf cent vingt mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, devant être souscrites par l'Associé Unique, en tant qu'associé unique de la Société Absorbée, en contrepartie du transfert de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société.

Souscription - Paiement

Suntory Holdings Limited, en tant qu'associé unique de la Société Absorbée, représentée par Hélène ARVIS, pré-citée, déclare souscrire 26.920.500 (vingt-six millions neuf cent vingt mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune en conséquence du transfert de l'intégralité des actifs et passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société.

Cinquième résolution

Suite à la Fusion et à la dissolution de la Société Absorbée, l'Associé Unique décide d'annuler les parts sociales de la Société Absorbée détenue par l'Associé Unique, d'annuler le registre des associés de la Société Absorbée et de mettre à jour le registre des associés de la Société.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier en conséquence l'article 5.1 des Statuts, qui sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à six cent soixante-quinze millions cinq cent vingt-cinq mille cinq cent cinquante Euros (EUR 675.525.550) représenté par vingt sept millions vingt et un mille vingt-deux (27.021.022) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune (ci-après dénommées les "Parts Sociales"). Les détenteurs des Parts Sociales sont dénommés ensemble les "Associés"."

Septième résolution

L'Associé Unique constate que, d'un point de vue comptable, la Fusion prendra effet à partir du 28 décembre 2009, tel que prévu dans le Plan de Fusion.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ six mille Euros (EUR 6.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la demande des mêmes comparants, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et de résidence, ledit comparant ainsi que le notaire ont signé le présent acte.

Signé: H. Arvis et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2009. LAC/2009/58104. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010017893/195.

(100012098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

HEDF Co-Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 630.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.784.

In the year two thousand and nine, on the 18th of December.

Before Us, Maître Grethen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HEDF CO-INVESTMENT L.P., a Limited Partnership duly incorporated under the law of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, here represented by Mrs. Samira BOUDALIA, private employee, professionally resident at 205, Route d'Arlon L-1150 Luxembourg by virtue of a proxy given in Houston, on December 15th, 2009.

The proxy mentioned above, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the Sole Shareholder of HEDF Co-Investment S.à r.l. (the "Company"), a private limited company duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 205, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maitre Andre-Jean-Joseph Schwachthen, notary residing in Luxembourg on December 10, 2004 published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 203 dated March 7, 2005. The by laws have been amended pursuant a deed of the same notary on December 23, 2004 published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 350, dated April 19, 2005, which by laws have been amended pursuant a deed of the same notary on November 28, 2006, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 266 dated February 28, 2007. The by-laws have been amended for the last time pursuant a deed of Maitre Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on July 15, 2007 published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés el Associations" number 2021 dated August 20, 2008.

II. The Company's share capital is presently set at two hundred fifty five thousand Euros (€ 255,000), represented by two thousand five hundred fifty (2,550) shares, with a nominal value of one hundred Euros (€ 100) each.

The appearing party, represented as above mentioned, recognizes that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase of the share capital of the Company from two hundred fifty five thousand Euros (€ 255,000) to six hundred thirty thousand Euros (€ 630,000) by an amount of three hundred seventy five thousand Euros (€ 375,000), represented by three thousand seven hundred and fifty (3,750) new shares with a nominal value of one hundred Euros (€ 100) each;
2. To amend and restate article 1 of the Company's Articles of Association in its Entirety;
3. To create Class A and Class B shares and completely restate article 6 of the Company's Articles of Association so to reflect also the resolutions under item 1;
4. To grant power to Mrs. Elisa Gottardi and/or Mrs. Samira Boudalia, acting individually, with full power of substitution, to record the capital decrease in the Share Register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the "Memorial C".

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase of the share capital of the Company from two hundred fifty five thousand Euros (€ 255,000) to six hundred thirty thousand Euros (€ 630,000) by an amount of three hundred seventy five thousand Euros (€ 375,000), represented by three thousand seven hundred and fifty (3,750) new shares with a nominal value of one hundred Euros (€ 100) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate article 1 of the Company's Articles of Association in its Entirety as follows:

" **Art. 1. Formation.** There is established by the single shareholder a private limited liability company "Société à responsabilité limitée" (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation")."

The Company is initially composed of one shareholder which owns 100% of the shares. The Company may however, at any point in time, be owned by several shareholders but not exceeding thirty (30) shareholders; notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares. All shareholders must not be individuals. The terms defined in this Article 1, wherever appearing in these articles of incorporation (the "Articles"), shall have the meanings set forth below:

"Class A Shares" means Class A Shares of a nominal value of one hundred Euros (€ 100) each in the capital of the Company.

"Class B Shares" means Class B Shares of a nominal value of one hundred Euros (€ 100) each in the capital of the Company.

"Preferred Shares" means collectively Class A Shares and Class B Shares, of a nominal value of one hundred Euros (€ 100) each in the capital of the Company.

"Class A Shareholder" means the Shareholder(s) of the Company, which hold at any time Class A Shares of the Company.

"Class B Shareholder" means the Shareholder(s) of the Company, which hold at any time Class B Shares of the Company.

HEDF Isola S.C.S., refers to a Luxembourg "société en commandite simple" held or to be held by the Company, having its registered office at 205, Route d'Arlon L-1150 Luxembourg and registered at the Luxembourg Trade Register, section B, under the number 114.172.

Garibaldi S.C.S., refers to a Luxembourg "société en commandite simple" held or to be held by the Company, having its registered office at 205, Route d'Arlon L-1150 Luxembourg and registered at the Luxembourg Trade Register, section B, under the number 104.786.

"Portfolio" means the reference to an assigned investment."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to create Class A and Class B Shares and consequently completely restart article 6 of the articles of association of the Company so to reflect also the resolutions under item 1. Article 6 of the articles of association shall now read as follows:

" **Art. 6. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at six hundred thirty thousand Euros (€ 630,000), divided into thousand six hundred eighty (1680) Class A Shares and four thousand six hundred twenty (4620) Class B Shares, (collectively referred as the "Preferred Shares"), each share with a par value of one hundred Euros (€ 100). Any shares under the authorized share capital may be issued as Preferred Shares.

The Company shall create two (2) Portfolios, one for each class of shares (in accordance with the law and normal accounting practice); each corresponding Portfolio shall be distinguished with the same reference than the corresponding shares (Portfolio A for Class A Shares, Portfolio B for Class B Shares).

Each Portfolio will be managed for the exclusive benefit of the corresponding class of shares as follows:

- Portfolio A will be managed for the exclusive benefit of the Class A Shareholder(s);
- Portfolio B will be managed for the exclusive benefit of the Class B Shareholder(s).

The current identified and non identified investments of the Company will be assigned to the Portfolios as follows:

- Portfolio A will consist in investments in HEDF Isola S.C.S.;
- Portfolio B will consist in investments in Garibaldi S.C.S..

The Managers are authorized to create, allocate, re-allocate and liquidate any Portfolio referred to any Class of Shares.

The Managers may delegate to any authorized officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with the law and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year, a result for each Portfolio which will be determined as follows:

- The result of each Portfolio will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to its above corresponding assigned investments (including capital gains, liquidation surplus, dividends distribution) and the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, exploitation of such investments (including fees, costs, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution).

The shareholder(s) will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the law and normal practice. The eventual excess of the total of the credits on the total of the debits on each of these accounts shall be the available amount, subject to as indicated below, of a decision of the shareholder (s), for the payment of dividends to the class of shares to which the account/Portfolio relates.

The allocation to the legal reserve of five percent of the net profit of the Company as detailed in article 24 of the Articles, will be made by the allocation of a portion of the eventual credit balance of the result of each of the existing Portfolio(s) in proportion to the amount to be contributed to the legal reserve. Such amount contributed by each Portfolio to the constitution of the legal reserve will be inscribed to a separate legal reserve account for each class of Shares.

In case of liquidation or dissolution of the Company, the amount of the legal reserve will be distributed if the case may be between the different classes of shareholder(s) in proportion to the amount contributed to this reserve by each Portfolio as inscribed in the special account held for the legal reserve. After payment of all debts, costs and liquidation expenses, the holders of each class of shares shall have the right to a distribution to be made on the amount of the various Portfolios which will be distributed to the respective classes of shareholders pro rata to the number of Shares owned by them.

The Managers are authorized, during a period ending five (5) years following the date of publication of the Articles of Incorporation creating the authorized capital in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", to increase the issued capital within the limits of the authorized capital in one or several times by issuing shares to the existing shareholder

(s) or any persons that have been approved by the shareholder(s) at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the Law.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Managers may determine. The Managers may in particular determine:

- the time and the number of shares to be subscribed and issued;
- whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any; and
- whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind.

In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any preferred shares in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any preferred shares, which the Company may redeem from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholder (s) or to allocate funds to the legal reserve."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to grant power to Mrs. Elisa Gottardi and/or Mrs. Samira Boudalia, acting individually, with full power of substitution to record the capital decrease in the Share Register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the "Memorial C".

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne to the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand euro (2,000.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary the appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le 18 décembre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HEDF Co-Investment L.P. ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, ici représenté par Mme Samira BOUDALIA, employée privée, ayant pour adresse professionnelle le 205, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg et à Houston le 15 décembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la Seule Associée de "HEDF Co-Investment S. à r.l.", (la "Société") une Société à responsabilité limitée établie à Luxembourg, ayant son siège social à, 205, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, constituée suivant acte de Maître André Jean-Joseph Schwachthen, notaire de résidence à Luxembourg le 10 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 203 du 7 mars 2005. Les statuts ont été modifiés suivant acte du même notaire, le 23 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 350 du 19 avril 2005; puis, acte du même notaire, le 28 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 266 du 28 février 2007. Enfin, les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg le 15 juillet 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2021 du 20 août 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à un deux cent cinquante cinq mille Euros (€ 255,000), représentés par deux mille cinq cent cinquante cinq mille (2.550) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100) chacune.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent cinquante cinq mille Euros (€ 255.000) à six cent trente mille (€ 630.000) Euros par l'augmentation de trois cent soixante-quinze mille (€ 375.000) Euros représentés par trois mille sept cent cinquante (3,750) nouvelles parts sociales d'une valeur nominal de cent (€ 100) Euros chacune.
2. Modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société dans son intégralité.
3. Créer des parts sociales de classe A et B, et modifier l'article 6 des statuts de la Société de manière à refléter aussi les résolutions devant être adoptées sous le point 1 de l'ordre du jour.
4. Autoriser Mme Elisa Gottardi ou Mme Samira Boudalia, a procéder a l'augmentation de capital dans le registre des parts sociales e la Société, et d'accomplir les formalités nécessaires en relation avec le Registre de Commerce et de Société de Luxembourg et du Mémorial C.

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent cinquante cinq mille Euros (€ 255.000) à six cent trente mille (€ 630.000) Euros par augmentation de trois cent soixante-quinze mille (375.000) Euros représentés par trois mille sept cent cinquante (3,750) nouvelles parts sociales d'une valeur nominal de cent (€ 100) Euros chacune.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier et de reformuler l'article 1^{er} des statuts de la Société dans son ensemble comme suit:

" **Art. 1^{er} . Forme sociale.** Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de trente (30) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles. Les associés ne peuvent pas être des personnes physiques.

Les notions définies à l'article 1^{er} et figurant dans les présents statuts (les "Statuts") ont la signification suivante:

"Parts sociales de Classe A" signifie les parts sociales de Classe A d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100) chacune.

"Parts sociales de Classe B" signifie les parts sociales de Classe B d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100) chacune.

"Parts sociales Préférentielles" signifie collectivement les Parts sociales de Classe A, Parts sociales de Classe B d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100) chacune.

"Associé de Classe A" signifie tout détenteur de parts sociales de Classe A.

"Associé de Classe B" signifie tout détenteur de parts sociales de Classe B.

HEDF Isola S.C.S. fait référence à une société en commandite simple de droit Luxembourgeois détenue ou à détenir par la Société, ayant son siège social au 205, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.172.

Garibaldi S.C.S. fait référence à une société en commandite simple de droit Luxembourgeois détenue ou à détenir par la Société, ayant son siège social au 205, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.786.

"Portefeuille" fait référence à un investissement assigné."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de créer des parts sociales de classe A et B et, par conséquent modifier l'article 6 des statuts de la Société de manière à refléter les résolutions devant être adoptées sous le point 1 de l'ordre du jour. L'article 6 des statuts de la Société se lira comme suit:

" **Art. 6. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à six cent trente mille Euros (€ 630.000) divisé en mille six cent quatre vingt (1.680) parts sociales de classe A et quatre mille six cent vingt (4.620) parts sociales de classe B (ensemble nommé "Parts sociales Préférentielles") chaque parts d'une valeur nominal de cent (€ 100) Euros. Toutes parts sous le capital social autorisé seront délivré comme Parts sociales Préférentielles.

La société crée deux (2) Portefeuilles, un pour chaque catégorie de parts sociales (en accord avec la Loi et les pratiques comptables), chaque Portefeuille sera désigné par la même référence que les parts sociales correspondantes (Portefeuille A pour les parts sociales de Classe A, Portefeuille B pour les parts sociales de Classe B).

Chaque Portefeuille sera géré pour les besoins exclusifs de la classe de parts sociales qui correspond comme suit:

- Le Portefeuille A sera géré pour les besoins exclusifs des associés de Classe A.
- Le Portefeuille B sera géré pour les besoins exclusifs des associés de Classe B.

Les investissements actuels de la société, identifiés et non identifiés seront alloués comme suit aux différents portefeuilles.

- Le Portefeuille A comprend les investissements dans HEDF Isola S.C.S.
- Le Portefeuille B comprend les investissements dans Garibaldi S.C.S.

Les Gérants sont autorisés à créer, allouer, réallouer et liquider les Portefeuilles réfères à chacune des classes des parts sociales.

Les Gérants peuvent déléguer à tout fondé de pouvoirs de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de parts sociales représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital.

Dans des comptes séparés (en sus des comptes tenus par la société en vertu de la Loi et des normes comptables), la Société déterminera à la fin de chaque exercice social, un résultat pour chaque Portefeuille qui sera déterminé comme suit:

- Le résultat de chaque Portefeuille consistera en la différence entre tous les revenus, profits ou toute autre forme de recettes payée ou due de quelque manière que ce soit en relation avec le dit investissement alloué à ce Portefeuille (incluant les plus values, boni de liquidation, dividendes) et les dépenses, charges, impôts et tout autre transfert de fonds incombant à la société durant le dit exercice et qui pourra être valablement et raisonnablement être lié à la gestion et l'exploitation avec le dit investissement (incluant les frais, coûts, impôts sur les plus values, frais relatifs à la distribution de dividendes).

Les associés approuveront ces comptes séparés en même temps que les comptes annuels de la société tenus en vertu de la Loi et des pratiques comptables. La différence positive entre les revenus et charges de chaque compte sera distribuable, par décision des associés comme indiqué ci-après, à titre de dividendes dus pour chacune des classes de parts sociales auxquelles les comptes/portefeuilles se réfèrent.

L'allocation à la réserve légale de cinq pour cent du profit net de la Société tel que détaillée à l'article 24 des présents Statuts, sera effectuée par l'allocation d'une portion du surplus éventuel de chaque résultat de chaque Portefeuille et ceci en proportion avec le montant total à contribuer à la réserve légale. Une telle allocation à la réserve légale faite par chaque Portefeuille sera inscrite sur un compte séparé lié à cette réserve légale et ceci pour chaque classe de parts sociales.

En cas de dissolution ou de liquidation de la société, le montant de la réserve légale sera distribué si le cas se présente entre les différentes classes d'associés et ceci en proportion du montant alloué à cette réserve par chaque Portefeuille tel qu'il ressort des comptes spéciaux tenus pour la réserve légale. Après paiement de toutes les dettes, charges et coût liés à la liquidation, les détenteurs de chaque catégorie de parts sociales auront le droit à une distribution effectuée sur les montants des divers Portefeuilles qui seront distribués au différentes classes d'associés au prorata du nombre de parts sociales détenues.

Les Gérants sont autorisés, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date de publication dans le Mémorial, Recueil C, des Statuts créant le capital autorisé, à augmenter le capital social émis dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales au profit des détenteurs de parts sociales existants ou de toute personne approuvée par les associés aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 189, alinéa 1, de la Loi.

Ces parts sociales peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par les Gérants.

Les Gérants peuvent en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre;
- si une prime d'émission sera payée sur les parts sociales à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant; et,
- si les parts sociales seront libérées par un apport en espèces ou en nature.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées.

L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale."

Quatrième résolution

L'Associé Unique déclare autoriser Mme Elisa Gottardi et ou Mme Samira Boudalia à procéder à l'augmentation de capital dans le livre de Registre des parts de la Société, et d'accomplir les formalités nécessaires en relation avec le Registre de Commerce et Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C.

Frais

Les frais, dépenses, rémunération et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros (2.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par leurs nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Boudalia, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56120. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018532/291.

(100012968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Sogedic Holding S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 6.281.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mil neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SOGEDIC HOLDING S.A." (R.C.S. Luxembourg numéro B 6.281), ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, constituée suivant acte notarié du 17 avril 1962, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 41 du 24 mai 1962, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 514 du 31 mai 2005. La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 décembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Hugues DOUBET, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

Le président désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, employée privée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry JACOB, diplômé ICN, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

- 1.- Rapport du commissaire-vérificateur.
- 2.- Décision sur le paiement éventuel d'un dividende de liquidation.
- 3.- Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4.- Décharge à donner au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.
- 5.- Décharge à donner aux membres du bureau de l'assemblée prononçant la liquidation finale de la société.
- 6.- Conservation des livres et documents de la société.
- 7.- Clôture de la liquidation.
- 8.- Divers.

IV.- Que l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 18 décembre 2009, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire-vérificateur à la liquidation, la Fiduciaire Everard & Klein, et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a abordé son ordre du jour comme suit:

- 1) Rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation:

L'assemblée entend le rapport de la Fiduciaire Everard & Klein sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

2) Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, à la société FIDUCIAIRE WINANDY & ASSOCIES S.A. de sa gestion de liquidateur de la Société.

L'assemblée donne également décharge aux administrateurs, commissaire aux comptes, au commissaire-vérificateur et aux membres du bureau pour l'exécution de leur mandat.

3) Clôture de la liquidation:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société SOGEDIC HOLDING S.A. a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui à l'ancien siège social L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-H. DOUBET, A. BRAQUET, T. JACOB et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57833. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018540/69.

(100012563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Tecpro Technology & Process S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 70.530.

— DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le trente et un décembre.

Par-devant Nous Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

EOS SERVIZI FIDUCIARI SPA, une société existant et gouvernée par les lois de l'Italie, ayant son siège social à Via Montebello 39, Milan

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Roger Caurla, maître en droit, demeurant à Mondercange en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 29 décembre 2009.

Laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, agissant en sa qualité de seule et unique actionnaire de la Société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations:

I.- La comparante est la seule et unique actionnaire de TECPRO TECHNOLOGY & PROCESS S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.530 (la "Société"), constituée en date du 6 juillet 1999 suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, acte publié au Mémorial C numéro 699 du 20 septembre 1999.

II.- Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 160.101,64 (cent soixante mille cent et un euros et soixante-quatre cents) représenté par 31.000 (trente et un mille) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

III.- La comparante, en sa qualité de seule et unique actionnaire de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- La comparante en tant que seule et unique actionnaire de la Société déclare expressément dissoudre la Société et procéder à la liquidation immédiate de la Société.

V.- La comparante s'engage à reprendre l'ensemble des dettes et des obligations existantes de la Société et en recevra tous les actifs après la dissolution.

VI.- Par suite de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs de la Société ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la dissolution de la Société.

VII.- Il est procédé à l'annulation des actions au porteur.

VIII.- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société, L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent, Grand-Duché de Luxembourg.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement aux actionnaires ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. CAURLA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2010. Relation: LAC/2010/739. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre pour des besoins administratifs.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010017895/50.

(100012081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Reverdy Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 40.203.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 25 novembre 2009 que:

Les mandats des administrateurs Messieurs John Weber, né le 17.05.1950 à Wiltz, demeurant professionnellement au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Guy Lanners, né le 09.09.1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Jean-Philippe Aumercier, né le 28.05.1962 à Guelma (Algérie), demeurant au 210bis, boulevard de la République, F-92210 Saint-Cloud, le mandat de l'administrateur délégué Monsieur Jean-Philippe Aumercier, né le 28.05.1962 à Guelma (Algérie), demeurant au 210bis, boulevard de la République, F-92210 Saint-Cloud et le mandat du commissaire aux comptes la société Fidu-Concept Sàrl avec siège social au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg sont reconduits et prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2010018905/19.

(100013301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Nica Toiture S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-7321 Steinsel, 68, rue des Fraises.

R.C.S. Luxembourg B 145.592.

—
EXTRAIT

Il découle d'un procès-verbal de l'assemblée générale sous seing privé du 14 décembre 2009, que l'assemblée générale a décidé:

- de révoquer à compter du 01.01.2010, Monsieur José Luis PEREZ VAZGUEZ, ingénieur en construction, demeurant à D-50672 Köln, 16, Subberrather Str., dans sa fonction de gérant technique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinsel, le 14.12.2009.

Signature.

Référence de publication: 2010018902/14.

(100013282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.